

## HYPOTHESES D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'EQUIPEMENT CULTUREL VILLE DE FONTAINE

### Préambule :

Le projet d'établissement de l'équipement culturel de la Ville de Fontaine est destiné à constituer le cadre de référence de la future structure, de sa fondation à ses premiers exercices complets de fonctionnement (2005-2010). Il servira notamment de cadre à des préfigurations d'actions (2006-2007). Ce projet souhaité, voulu partagé, tire ses principales orientations d'options déjà retenues par la Ville de Fontaine, qui sont décrites en *annexe 1 (délibérations et autres décisions)*.

De ces décisions émergent trois piliers indissociables, qui formeront l'assise du projet d'établissement du futur équipement culturel de Fontaine, chacun intégrant un certain nombre d'orientations clés : **le projet culturel** (intégration territoriale, politique de conquête et d'élargissement des publics, ouverture aux initiatives locales, modes de participation des usagers, amplitude d'ouverture au public...), **le projet pédagogique** (enseignement musical, formation, accompagnement des pratiques et des studios de répétition, éducation artistique en lien avec les établissements scolaires et l'Education Nationale...) **et le projet artistique** (diffusion de spectacles amateurs et professionnels, aides à la création, résidences...).

L'écriture du projet d'établissement tente d'organiser et de définir concrètement les bases du travail à entreprendre en tentant une mise en cohérence d'enjeux parfois déjà posés de manières éparses voire contradictoires sur différents niveaux :

- politique (élus en charge du dossier, commissions, Bureau Municipal, Conseil Municipal, comité d'habitants, lien avec les dispositifs et engagements transversaux : plan d'urbanisme, DSU, Agenda 21, élaboration d'un discours commun...),
- technique (direction, conduite d'opération, comité de suivi, commission équipement, procédures de communication...),
- « technico administratif » (collaborations et arbitrages entre services, autres moyens, outils de gestion...),
- budgétaire (OCB, cadrage budgétaire, financements...),
- institutionnel (Pic Urban, HQE, intercommunalité, positionnement institutionnel : Métro, Ville de Grenoble, SIRD, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère, autres financeurs...),
- architectural (maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage, conformité de la commande / évolution du programme / réponse architecturale, coûts, fonctionnalité, échancier partagé...),
- apports d'expertises (acquis de l'expérience, avis complémentaires sur certains sujets techniques, juridiques...),
- école de musique : place et évolution de l'EMF (école agréée), orientations pédagogiques en lien direct avec les étapes de définition des objectifs culturels et artistiques, simulations d'hypothèses de fonctionnement,
- autres équipements et associations (locales et du territoire élargi, à commencer par les projets musicaux),
- participation et expression des populations (groupes de travail, comités, rencontres...),
- réseaux (Rive Gauche, groupes de travail régionaux, acteurs culturels...)...

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

Afin de garantir une unité de ton, ce projet d'établissement écrit à quatre mains devra être mis en musique collectivement autour des pistes et affirmations ébauchées ci-après. Après validation par la commission équipements culturels, puis le bureau municipal, le projet d'établissement sera discuté, amendé, enrichi par une consultation large (comité consultatif culture, enseignants – élèves – parents d'élève de l'école de musique, associations, partenaires...), avant de prendre la forme d'objectifs de réalisation.

*« La culture est un perpétuel mouvement, fait de confrontations à la modernité, de ruptures, de transgressions, de bouleversements des codes et des formes, mais aussi de racines, de savoirs, de représentations, d'histoires individuelles et collectives, parfois mêlées de conservatismes, voire de peurs. Entre ces pôles, le projet fontainois aura à inventer une culture du XXIème siècle ouverte sur le monde et particulièrement attentive aux évolutions et aux émergences. Voulu populaire au sens noble, le projet culturel, pédagogique et artistique proposé à la Ville de Fontaine aura aussi pour ambition de désacraliser voire de décomplexer l'accès à la Culture, pour permettre une réelle appropriation du futur Equipement Culturel par les populations.<sup>1</sup> »*

## **1/ Un projet d'établissement culturel à dominante musicale :**

Le choix affirmé de positionnement d'un projet d'établissement est une des conditions de la lisibilité de ses objectifs et de son identification. Il faut ainsi rappeler fortement le caractère voulu musical de l'équipement et du projet d'établissement fontainois. Encore faut-il justifier cette affirmation, quitte à légitimement expliquer pourquoi privilégier la musique et son enseignement. Séparons pour cela ces justifications en plusieurs parties : les raisons endogènes à Fontaine, la place de la musique et son rôle « social », musique et développement de l'individu, la mise en oeuvre d'une politique publique.

### **1.1/ Fontaine, ville de musiques :**

Le rapport d'étude réalisé par Jean-Claude Wallach (Art Culture Développement) en 2002 invitait fortement la Ville de Fontaine à valider l'orientation musicale du futur projet, à partir de plusieurs constats repris ci-après :

- le fait que *« l'école municipale de musique (agrée par l'État) se trouve dans des locaux inadaptés à ses activités et subit des contraintes de fonctionnement<sup>2</sup> peu compatibles avec les missions contemporaines d'un tel établissement » ;*
- *« il n'y a aucune salle adaptée aux activités de diffusion existantes localement (spectacle vivant, cinéma, jeune public) initiées par le service culturel municipal ou par des associations et il en va de même pour l'accueil des activités associatives de pratique musicale... » ;*
- *« le nombre, relativement important pour une commune de cette taille, et la diversité des associations musicales sont, manifestement, l'une des caractéristiques forte de la réalité locale<sup>3</sup> » ;*

---

<sup>1</sup> Extraits du projet déposé lors de la candidature au poste de chef de projet...

<sup>2</sup> *« Elle est implantée au deuxième étage d'une école primaire : ses horaires de fonctionnement sont donc étroitement dépendants des horaires scolaires. »*

<sup>3</sup> *« Si des associations telles que Orchestre et Chœurs (petite formation symphonique et chorale) le Réveil Fontainois (batterie-fanfare), l'Écho des Balmes (harmonie), (...), bénéficient de la mise à disposition de locaux municipaux leur permettant de répéter dans des conditions acceptables, les groupes de musiques dites actuelles et/ou amplifiées accueillis par la M.J.C. dans des locaux extérieurs travaillent dans des conditions inacceptables (...) non seulement en termes de santé publique (prévention des risques auditifs) ou de nuisances sonores par*

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- il y a un « *faible niveau de coopérations*<sup>4</sup> » entre associations et avec l'École de Musique ;
- « *Fontaine se trouve donc aujourd'hui dans une situation de sous-équipement culturel peu favorable...* » ;
- « *l'observation des programmations des uns et des autres, des priorités disciplinaires et des choix artistiques opérés laisse penser que **Fontaine a tout intérêt à valider l'option "dominante musicale" envisagée pour l'équipement...*** ».

Ces constats étaient basés sur des observations nées notamment de rencontres avec différents acteurs locaux et notamment les associations à vocation musicale :

- **Orchestre et Chœur**, qui met en œuvre d'une part un orchestre (essentiellement à cordes) de musiciens amateurs, et d'autre part, un chœur, qui bénéficient d'un encadrement professionnel rémunéré par l'association, complété par un encadrement bénévole (pour le solfège). Les deux ensembles répètent dans des espaces différents, dans la salle municipale des Alpes pour l'orchestre, et dans les locaux de l'École Municipale de Musique pour le chœur. Ils se produisent ensemble et séparément deux à trois fois par saison (Fête de la Musique, salle Edmond Vigne, Eglise).
- **L'Écho des Balmes**. « Créée il y a plus de 130 ans, l'harmonie de Fontaine rassemble une soixantaine de participants répartis en deux formations. L'éventail des âges est celui observé par ailleurs (10 ans - 84 ans) avec une dominante autour de 40 ans. Le répertoire est celui que l'on rencontre le plus fréquemment dans ce type d'ensemble : répertoire « traditionnel » des harmonies<sup>5</sup>, musiques de film, ouverture au jazz... Après avoir changé plusieurs fois de chef depuis une vingtaine d'années (avec toutes les périodes de "crise" que cela induit), l'harmonie est dirigée aujourd'hui par » un musicien professionnel, salarié par l'association.  
  
« L'association organise deux prestations publiques annuelles (dont le concert traditionnel de la Sainte-Cécile, patronne des musiciens) et conforte ses recettes propres en organisant une "soirée choucroute" par an. Elle répète dans un local mis à sa disposition par la commune. Elle l'ouvre à quelques groupes de musiques *actuelles* et/ou *amplifiées* dont les participants sont issus de ses rangs. »
- **Le Réveil Fontainois**. « Batterie-fanfare créée en 1932, cette association participe avec l'harmonie aux fêtes et cérémonies (sauf celle du 14 juillet). » Elle fait partie de la petite quinzaine de fanfares de trompettes de cavalerie qui subsiste sur le territoire français. Confrontée à des difficultés de recrutement, elle réunit aujourd'hui 20 participants « de 11 à 75 ans, quasiment tous fontainois, de milieux sociaux très diversifiés, mais majoritairement modestes (cas de figure observé en règle générale

---

*rapport à l'environnement immédiat, mais aussi de service public (soutien aux pratiques musicales dans un total respect de leur diversité et à égalité de dignité). » ...*

<sup>4</sup> « *Les relations ne sont pas totalement inexistantes (tel ou tel musicien participe à la fois à l'harmonie et à la batterie-fanfare, quelques élèves de l'École de Musique participent aux activités associatives), mais elles sont toujours complexes, voire plus ou moins implicitement conflictuelles.* »

<sup>5</sup> « *L'association est affiliée à la puissante Confédération Musicale de France dont l'une des activités principales est de documenter ses adhérents en matière de répertoire. Pendant très longtemps, les œuvres ainsi diffusées excluaient toute présence de la création contemporaine, mais les choses évoluent positivement depuis quelques années. L'autre activité essentielle de la CMF est de mettre en place également des concours départementaux, régionaux et nationaux qui permettent de classer les formations participantes en "divisions". L'association dispose d'une parthèque cataloguée (et gérée avec des moyens informatiques non spécialisés) remontant à une cinquantaine d'années. Il conviendra de veiller à la préservation de ce patrimoine (qui n'est pas en danger aujourd'hui).* »

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

dans ce type de formation). Elle est également affiliée à la *Confédération Musicale de France*. Les instruments et la tenue sont fournis aux participants par l'association qui bénéficie pour cela de subventions ponctuelles (département de l'Isère, commune) complétées par des ressources propres (quelques "sorties" faisant l'objet d'un paiement, cotisations modestes des participants).

Une formation des participants est assurée par un bénévole, ancien élève du CNR de Grenoble (médaille d'or de solfège, trompettiste).

Cette association répète également dans des locaux municipaux posant quelques problèmes de sécurité. »

- **La MJC**, citée à part, mène une action spécifique « d'accueil et de premier accompagnement de groupes musicaux (musiques *actuelles* et/ou *amplifiées*) au travers de l'organisation de l'utilisation de l'*Espace 70* »(voir note 4). Citons aussi l'implication de la MJC dans la diffusion musicale, soit par le soutien à des projets (festival « les Allumés » salle Edmond Vigne, ou échanges de groupes dans le cadre des jumelages), soit par « l'organisation des *Renc'Arts*<sup>6</sup> avec le service Jeunesse de la Ville de Fontaine.» S'il n'y a pas lieu ici de développer plus avant les actions bien repérées de la MJC de Fontaine (y compris quelques activités musicales), il est évident qu'elle a sa part dans les rapports « historiques » que les MJC entretiennent avec les pratiques amateurs, voire qu'elles ont tenues dans l'émergence scénique de certains courants des musiques actuelles (tout particulièrement la chanson et les musiques traditionnelles dans les années 70-80).
- **L'association des parents d'élèves de l'Ecole de Musique**, doit être mentionnée ici en tant que telle, même si l'Ecole de Musique est par ailleurs largement partie prenante du projet d'établissement. Elle remplit au sein même de l'Ecole une fonction en termes d'attention à l'accessibilité et à la démocratisation de la pratique musicale. Il s'agit d'une part, à partir de la gestion d'un parc d'instruments de musique, de mettre à disposition des instruments sous une forme de location modique, ce qui permet notamment aux familles modestes l'accès à une pratique instrumentale pour les enfants. Il s'agit d'autre part de proposer un accès au concert par l'organisation d'une manifestation par an (salle Edmond Vigne). Bien implantée, l'association collabore régulièrement avec l'équipe pédagogique de l'Ecole de Musique et peut apporter son soutien aux projets montés chaque année.

Au delà de ces « incontournables », le territoire fontainois est riche en initiatives plus ou moins visibles, qui permettent de compléter l'état des lieux :

- **Coream**, association dédiée à la musique électroacoustique, implantée depuis longtemps à Fontaine (notamment à l'origine avec Métamkine), est bien repérée dans les réseaux de ces musiques et gère un studio de création et de formation implanté dans l'Ecole de Musique. Ce studio / espace d'activités sonores, qui fonctionne sur un vrai partenariat avec l'Ecole de Musique (et qui est d'ailleurs à l'origine de son orientation pédagogique particulière quant aux rapports au sonore), sera amené à servir de base au futur studio implanté dans l'équipement culturel.

---

<sup>6</sup> « Concerts permettant à des groupes locaux de se confronter au public et offrant au public local la possibilité d'entendre des groupes professionnels régionaux, voire d'une notoriété plus forte, dans le cadre de soirées exceptionnelles ». Les concerts d'été ont lieu en plein air Parc André Malraux, tandis que les deux autres ont lieu salle Edmond Vigne (un en partenariat avec le festival Rocktambules, l'autre dans le cadre des semaines interculturelles).

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- **Le big band de Fontaine**, formation de jazz d'une vingtaine de musiciens amateurs et professionnels, mêle un répertoire de standards du jazz moderne et des compositions et arrangements de l'ensemble. De très bon niveau, il répète dans un local mis à sa disposition par la commune (qu'il partage avec l'harmonie), et tente de se produire régulièrement en public (dans un cadre amateur, du fait de sa dimension). La direction est assurée par un musicien professionnel (intermittent).
- **Ensemble d'accordéons**, association active, disposant d'une infrastructure bien implantée, se produit en grand ensemble dans tout le département, autour d'un répertoire varié (musiques de films etc...). L'Ensemble répète dans des locaux municipaux (château Borel) et organise un concours annuel d'accordéon (fin janvier salle Edmond Vigne).
- **Dyade**, collectif associatif implanté à Fontaine depuis l'hiver 2003, est hébergé, ainsi que son studio d'enregistrement, dans des locaux appartenant à la Ville de Fontaine (convention avec le service développement économique). Son activité, qui date de 2000 est structurée autour de plusieurs personnes d'horizons différents, soit aujourd'hui 4 musiciens et 1 technicien (tous intermittents), 1 NSEJ (consolidé), 1 permanent (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles). L'activité est large : production, enregistrement, son, radio, développement local (association Dyade développement), outil de production artistique, studio mobile, cours de musique (éveil musical, jeux de rôles...) et prestations. En termes de disques et d'artistique : production du trio Kerkennah (piano, bendir, sax) et du projet Acouphène avec des poètes de Mostar (en co-production avec Drugi Most), liens avec des musiciens traditionnels marocains gnawa... Le collectif a déjà noué des contacts institutionnels tant localement (services DSU, vie économique, service culturel), que régionalement.
- **Opéra studio**, association d'amateurs de chant lyrique, à laquelle la Ville prête une salle de l'Ecole de Musique pour répéter sous forme de chœur, avec l'accompagnement d'une pianiste (ancienne élève du CNR de Grenoble).
- La réalisation de nombreuses expériences ponctuelles d'ateliers de pratique musicale et de stages, notamment autour du rap et du slam (MJC, DSU, EMF).
- La présence à Fontaine de nombreux musiciens (mais aussi de techniciens du spectacle) et de groupes musicaux tant d'amateurs, que de semi-professionnels ou de professionnels, qui vont de la fanfare acoustique au groupe de rock, en passant par des esthétiques aussi diverses que le ska, la chanson, les musiques du monde ou le bal. Certains sont parfois structurés sous forme associative, comme **Envoyer la sauce (ELS)**, à l'origine association support du groupe Anka, qui a étendu son activité au conseil, à l'assistance technique et à l'organisation ponctuelle de concerts, ou **l'Interrupteur**, qui s'occupe des tournées des Phénos et du développement de groupes.
- La présence de structures privées à vocation plus ou moins commerciale : La Guinguette (café se transformant en cabaret acoustique le week-end), ancienne école Techni-Music, studios de répétition (Microclimat), Le Magique (nouveau concept de salle de musiques actuelles mis en place par la boîte de nuit l'Arrakis, sur la trace des années 90...).
- Une longue histoire liée à la diffusion des musiques actuelles, à travers diverses expériences qui ont marqué toute l'agglomération et laissé une réputation de ville musicale à Fontaine : le club rock « La Zone interdite » dans les années 80, le Magic / Drac Ouest (lieu nocturne ayant contribué à l'essor des musiques électroniques, mais aussi au développement du reggae, principales esthétiques musicales ayant contribué à la reconnaissance nationale d'une scène grenobloise) dans les années 90...
- Il y a au delà, sans doute, de nombreux parcours de musiciens fontainois à retrouver dans le travail de collectage réalisé sur l'Isère par l'association Dérapage (deux

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

ouvrages déjà parus), voire de nouvelles recherches à entreprendre dans le cadre du projet « mémoires au présent »...

Le profond ancrage de toutes les musiques dans cette ville, y compris au sein des diverses communautés, constitue la première raison forte de l'orientation du projet d'établissement.

*Les deux points suivants sont plus généraux, voire plus philosophiques et ne sont évoqués ici que pour renforcer le sens d'une action à dominante musicale. Pour une lecture plus opérationnelle de l'élaboration du projet d'établissement, il est possible de se porter directement au point 1.4.*

1.2/ Le rôle « social » de la musique :

Depuis la nuit des temps la musique joue un rôle dans les sociétés, en étant associée à toutes les circonstances importantes de la vie<sup>7</sup>. Forme essentielle de communication, elle est présente dans tous les mouvements sociaux, religieux, politiques, économiques ou culturels qui ont traversé les temps et les communautés. Autant élément d'intégration à la vie sociale, que facteur d'identification culturelle, la musique est un moyen de percevoir le monde et de renvoyer ses bruissements sous forme d'expressions sonores plus ou moins ordonnées ou sublimées. Sans remonter toute l'histoire de la musique, les exemples sont nombreux pour témoigner que la musique est un formidable révélateur<sup>8</sup>, voire une anticipation<sup>9</sup> des évolutions de la société.

*« Le savoir occidental tente, depuis vingt-cinq siècles, de voir le monde. Il n'a pas compris que le monde ne se regarde pas, il s'entend. Il ne se lit pas, il s'écoute<sup>10</sup>. »*

Cette universalité de la musique, qui conduit à un réel « processus de musicalisation de la société<sup>11</sup> », constitue un socle particulièrement intéressant pour développer un projet collectif. Non seulement il y a là matière à donner du sens et à partager à tous les stades de la vie, mais la musique, de par sa diversité, peut aussi jouer un rôle intégrateur particulièrement fort. « *Le musical est progressivement utilisé dans quasiment tous les champs de nos vies sociales et intimes et devient l'une des modalités de l'habité, tout principalement pour les jeunes.* »<sup>12</sup> Qu'il s'agisse en corollaire d'enjeux de socialisation, de participation, d'enseignement ou de diversité d'expressions, dans une ville multiculturelle comme Fontaine, il y a là encore de nombreuses raisons pour orienter aussi délibérément le projet d'établissement vers le champ musical.

1.3/ La musique et le développement de l'individu :

De nombreux praticiens et théoriciens ont mis en évidence que le premier contact de l'humain avec son environnement passe par le sonore, en insistant sur son importance (dès la vie du fœtus...) dans le développement de l'enfant. Le son crée un espace d'échange (communication, perception, repères dans l'espace et dans le temps...) permettant au

---

<sup>7</sup> « *La musique fait partie de l'humanité, elle est une des caractéristiques de l'être humain* » H.-G. Bastian.

<sup>8</sup> De la chanson de geste, aux chansons réalistes ou contestataires, voire aux hymnes partisans, par exemples...

<sup>9</sup> Ceci notamment par l'appropriation régulière de nouveaux outils par les musiciens et les créateurs (codification, lutherie, électricité, techniques d'enregistrement, nouvelles technologies...)...

<sup>10</sup> Jacques Attali (« Bruits »).

<sup>11</sup> Marc Touché (CNRS – Centre d'Ethnologie Française / MNATP).

<sup>12</sup> Idem (dans Mémoire Vive #1, association musiques amplifiées Annecy 1998).

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

nourrisson de construire une première image de soi. Réceptions de sons complexes, les premières expériences musicales sont fortement émotionnelles, plaçant l'écoute au centre des autres perceptions sensorielles. Le développement des facultés d'écoute, qui est une des premières compétences que l'on peut stimuler chez l'enfant, joue ainsi un rôle déterminant pour les situations d'apprentissages (langages, lecture...).

Ceci nous amène au cœur de notre sujet. L'éducation musicale peut contribuer de manière efficace au développement de nombre de compétences (attention, mémorisation, identification, analyse...) fondamentales à la construction des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être, sollicités tout au long des apprentissages de l'enfant et bien au delà. La musique influence non seulement le développement cognitif, mais aussi et sans doute encore davantage le développement affectif, en ce qu'elle affecte, stimule ou touche.

Ce qui est valable pour l'enfance l'est autant à d'autres stades de l'existence. Depuis bientôt cinquante ans, suite à l'émergence du rock, les rapports passionnels entre musique et adolescence ont été amplement décrits, jusqu'à prendre une part essentielle en termes d'usages, de pratiques, de consommations, voire de modes de vie. Dans le domaine des pratiques musicales, même si l'entrée en musique s'est parfois déterminée dès l'enfance, à l'adolescence, période de remise en question globale, l'appartenance au groupe (et à son jeu) est un moyen privilégié pour se définir personnellement et collectivement. C'est principalement à cette période clé de l'existence « *que l'on s'engage dans un cheminement socio-sonore* »<sup>13</sup>, qui peut s'avérer déterminant<sup>14</sup>. Cette construction de l'identité musicale de l'individu est bien souvent la naissance d'une passion durable qui marque, voire engage, pour la vie entière. L'omniprésence de la musique dans nos sociétés rend indispensable la formation d'un esprit et d'une écoute critique, permettant d'appréhender le monde sonore et non de le subir. Ces facteurs de développement d'individus autonomes et socialisés sont autant d'arguments en faveur d'une action musicale affirmée.

#### 1.4/ La mise en œuvre d'une politique publique :

Au chapitre des justifications du positionnement musical du projet de la Ville de Fontaine, l'imbrication des fonctions, mais aussi la définition d'une future ligne artistique, plaide pour un travail de mise en cohérence de l'ensemble du projet d'établissement. Dans cette partie encore, le travail de Jean-Claude Wallach et les décisions qui ont suivi incitent fortement à un véritable positionnement clair du projet d'équipement fontainois (**cf. annexe 2**).

Le statut d'Ecole de Musique agréée par l'Etat (*dans le cadre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication*), mais aussi le soutien « pour voir » d'autres collectivités au projet fontainois, qu'il s'agisse de la Région Rhône-Alpes (*au titre spécifiquement des musiques actuelles*), ou du Conseil Général de l'Isère (*au titre notamment de l'élargissement du projet de l'Ecole de Musique et de l'accompagnement des pratiques musicales par le biais des studios de répétition*), sont d'autres indices forts de la nécessité à se positionner. Le fait que l'identification musicale se fasse dans notre société à travers une extrême diversité d'esthétiques, peut largement justifier du fait de reconsidérer prioritairement pour l'équipement de Fontaine la place de l'ensemble des musiques dans la pluralité de leurs conditions d'expression et d'enseignement.

---

<sup>13</sup> Marc Touché op. cit.

<sup>14</sup> Et bien souvent comme une ressource auto définie, mais aussi très convoitée et « téléguidée », plutôt qu'issue de démarches de prescription éducative, artistique ou de médiation culturelle.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

En parallèle, comme déjà exprimé par Jean-Claude Wallach, il conviendra que *« les décisions à prendre en vue de la réalisation de l'équipement projeté soient le produit d'un repositionnement aussi complet que possible de la politique culturelle municipale et d'une réorganisation radicale des modalités institutionnelles et budgétaires de sa mise en œuvre. »*

**2/ Projet culturel :**

Il faut entendre dans ces termes de « projet culturel » d'une part tout ce qui touche aux enjeux de service public, puisque le choix de réalisation et le mode de gestion sous forme de régie directe sont à l'initiative de la Ville de Fontaine, et d'autre part tout ce qui touche aux enjeux de société et à son évolution (dimensions culturelles et interculturelles, sociologiques, politiques, territoriales et environnementales, économiques...).

Sur le plan des missions de service public, les mots clés sont : accessibilité à tous, ouverture et amplitude d'ouverture, proximité, intégration, équité, citoyenneté, valeurs, qualité, continuité, pérennité... Service municipal, l'équipement culturel renforcera la politique culturelle de la Ville de Fontaine, avec la volonté de le rattacher de manière cohérente aux dispositifs nationaux et territoriaux (conformité à la charte des enseignements artistiques notamment).

Au niveau des enjeux de société, le rapport à la population et l'ancrage territorial seront les premières cibles et le projet culturel s'attachera à tenir des objectifs aussi divers que : politique de conquête et d'élargissement des publics, ouverture aux initiatives locales, modes de participation des usagers, diffusion et transmission de valeurs, médiation culturelle, intégration territoriale, mise en réseaux...

**2.1/ Objectifs culturels :**

Tout doit commencer par une définition partagée des notions de culture et de travail culturel. A ce niveau, la première dimension générale de la Culture<sup>15</sup> pourrait être sa vocation à construire une société harmonieuse dans ses valeurs, en encourageant la curiosité et la découverte de l'autre notamment au travers d'actions de médiation (artistique ou autre). Rencontrer, partager, découvrir, vivre ensemble, se comprendre, évoluer, font partie des mots clés de cette dimension culturelle appelée à servir d'ancrage au projet dans le quotidien. Pour garantir une cohérence et permettre de progresser, il est important que les valeurs et les contenus, soient au centre des actions entreprises. Même si les termes d'action culturelle sont largement remis en cause ou renvoyés au ban, la médiation (comme l'éducation artistique) se place à l'exact croisement entre des valeurs esthétiques plus ou moins singulières et explicites et les moyens pour leur transmission et leur accessibilité. Aussi, autant que possible, les conditions de mise en œuvre et de transmission seront régulièrement déclinées en objectifs évaluables.

En pariant sur l'ouverture, le lien entre savoirs, savoir-faire et pratiques, l'éducation artistique, la rencontre et la convivialité, les objectifs culturels du projet d'établissement auront des possibilités d'assise au quotidien qui ont l'ambition de distinguer l'équipement fontainois d'autres initiatives plus conventionnelles. L'un des enjeux majeurs est bien d'inventer des manières de mettre en actes des valeurs générales propres à transformer le silence actuel en sonorités qui pensent<sup>16</sup> et résonnent d'échos multiples.

---

<sup>15</sup> Il y a de multiples définitions de la Culture, dont celle très large qui sert de base à la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle (UNESCO), dans laquelle il s'agit de : *« l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*

<sup>16</sup> *« La musique c'est du bruit qui pense »* Victor Hugo (Fragments)...

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

2.2/ Assise territoriale :

Dans une agglomération grenobloise déjà très pourvue en équipements (19 théâtres et centres culturels), l'enjeu de positionnement de l'équipement fontainois autour d'une identité forte est une évidence vitale. Comme évoqué en préambule (*cf. notamment la délibération du CM du 8/04/02*), la notion de territoire s'entend ici de manière élargie, tant il est aussi vrai que la culture et les arts (et tout particulièrement la musique) se jouent des frontières. L'une des lectures territoriales suit les critères d'inscription du projet architectural de l'équipement dans le Pic Urban II, en répondant à : des axes d'aménagement de l'espace urbain, de transformation de cet espace en le dotant de centralités, d'amélioration du cadre de vie des habitants et des dessertes, de liaisons inter-quartiers PIC et entre le territoire et le reste de l'agglomération, de revalorisation du site, de désenclavement et de développement de l'attractivité du quartier, d'évolution d'usage des espaces publics, de coopération intercommunale, de bonne pratique du territoire (développement durable)...

La proximité immédiate de nombreux sites (à Grenoble : Théâtre 145, 102, Adaep, future salle de musiques amplifiées à Bouchayet-Viallet..., centre culturel de Seyssinet-Pariset, Théâtre en rond de Sassenage, écoles de musique...) s'inscrit dans ces réalités, en obligeant à une clarté des positionnements et à une cohérence d'actions, plus encline à inciter aux coopérations et à la mobilité des usagers entre équipements et projets du territoire, qu'à une mise en concurrence.

Les autres lectures sont plus liées aux découpages géopolitiques d'un paysage très diversifié : hypothétique prise de compétence culturelle de la Métro (Grenoble Alpes Métropole), intégration au réseau des villes de la Rive Gauche du Drac (Seyssins, Seyssinet-Pariset, Sassenage...), liens avec la Ville de Grenoble (et notamment ses équipements musicaux : CNR, Régie 2C, future salle dédiée aux musiques amplifiées à Bouchayet-Viallet...), relations avec le Conseil Général de l'Isère et ses structures, situation sur le plan régional (notamment en lien avec la politique en direction des musiques actuelles soutenue par la Région Rhône-Alpes), cohérence avec les pratiques culturelles et artistiques d'autres structures et réseaux, liens frontaliers (par le biais des jumelages de la Ville de Fontaine)...

2.3/ Elargissement des publics :

L'idée de favoriser l'accès de tous à la culture est un des crédos de la démocratisation culturelle, prônée sans discontinuer depuis l'ère Malraux. Il est évident que la création de l'équipement va bouleverser le paysage de l'agglomération et que l'ancrage au cœur de la population commencera par la proximité à installer entre les habitants de Fontaine et le projet. L'appropriation du lieu et de son projet par la population (dans la diversité des publics) sera un des défis majeurs de la future équipe. Sur ce plan, les spécificités sociologiques fontainoises et notamment les enjeux liés à l'inter culturalité (en lien avec les dispositifs de la politique de la ville, à l'origine d'une large part du financement de l'équipement dans le cadre du Pic Urban) devront être assumées et prises en compte comme autant de défis d'enrichissement des identités culturelles et artistiques au travers des réalités de la mixité sociale.

Au delà, l'attractivité du projet doit entraîner une réelle diversité de fréquentation, en incitant à la mobilité des usagers entre équipements et projets du territoire. Plusieurs éléments doivent concourir à la politique de conquête de publics et à l'ouverture du lieu :

- un travail de relations publiques et de médiation (notamment en direction des scolaires et des différentes communautés) ;
- une recherche de cohérence lisible des actions du lieu, notamment par l'équilibre entre les objectifs, tout particulièrement par le travail de médiation et d'éducation artistique ;

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- une adaptation du projet de l'École municipale de Musique en lien avec l'évolution des nouveaux enjeux de l'établissement ;
- une stratégie originale de communication ;
- la mise en place de modes de participation au projet (comité d'établissement élargi de l'école de musique, comité de suivi, commissions ponctuelles, expériences types « école du spectateur » et « club culture ») ;
- la création de liens réguliers avec les autres structures fontainoises (Vog, bibliothèque, établissements scolaires, MJC, associations musicales...), tout comme avec les autres services municipaux (culture, DSU, jeunesse, éducation...);
- le lien avec des projets transversaux, facteurs de décloisonnement (Renc'Arts, festival du film de montagne, jumelages, semaines interculturelles...);
- un véritable effort sur l'accessibilité (horaires, publics encadrés, PMR...), avec une politique tarifaire adaptée (afin de faciliter l'accès aux œuvres et aux activités) ;
- un accent sur la convivialité et les rencontres : l'espace bar-caféteria sera réfléchi dans son cahier des charges pour contribuer à donner un lieu de rencontre entre les praticiens, professionnels, artistes et spectateurs ;
- au final, seules les complicités créées, la proximité, l'accueil et l'humanité sauront installer l'état d'esprit propre à ouvrir et faire rayonner ce projet...

2.4/ Coopérations et réseaux :

Si c'est une tradition dans les musiques actuelles de fonctionner en logiques de réseaux, conduisant les porteurs de projets à s'ouvrir sur leur environnement (territorial, culturel, artistique, social, économique...), en s'obligeant à composer en termes de coopérations et de collaborations, c'est sans doute moins vrai dans d'autres champs culturels, pédagogiques ou artistiques. Pourtant, la naissance d'un nouveau projet de cette dimension oblige à penser en termes de complémentarités, de coopérations, d'échanges et de collaborations, afin de s'ouvrir de manière cohérente sur l'environnement culturel, pédagogique et artistique. En effet, s'il paraît impossible de coordonner le volume déjà très conséquent de l'offre (notamment de spectacles), l'inscription dans des projets transversaux peut-être un fort facteur de décloisonnement pour les populations, comme pour les structures et leurs projets.

Ainsi, au niveau des lieux publics, la complémentarité entre les projets de la Ville de Fontaine et ceux de la Ville de Grenoble est une réalité qui fait d'ores et déjà l'objet de démarches et d'engagements réciproques. Ceci concerne aussi bien les convergences de moyens liées à l'étude d'implantation d'une salle destinée aux musiques amplifiées sur le site Bouchayet-Viallet, que de projets. Sur ce plan la Régie 2C (elle même très liée à un établissement d'enseignement de la musique avec le partenariat entre le CNR et la Chaufferie) est une évidence du fait de rapports similaires aux dimensions d'accompagnement des pratiques musicales, de formation, d'éducation artistique, de diffusion et de création.

Le statut du lieu (école agréée...), pré-déterminera certains positionnements :

- rapports institutionnels (DRAC Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère, Métro, Syndicat mixte de la Rive Gauche du Drac<sup>17</sup>, Ville de Grenoble, Ville de Fontaine...),
- liens et collaborations avec les autres équipements (Rive Gauche, Grenoble et ligne de tramway en priorité) et projets culturels locaux (festivals, centres de ressources, collectifs musicaux...),
- rapports aux autres projets et réseaux territoriaux,
- relations professionnelles (syndicat ? fédération ?).

---

<sup>17</sup> Sur l'intercommunalité en termes d'enseignement musical, se référer à la note de Catherine Baubin du printemps 2005.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

Au delà tout sera affaire de volontés, de capacités à agir collectivement et de méthodes de travail. Affirmer que s'obliger à agir en cohérence pour dégager des synergies est plus intéressant qu'ériger des frontières et jouer la concurrence. Cette conception semble une manière intelligente de concevoir l'action culturelle d'aujourd'hui pour demain<sup>18</sup>.

**3/ Projet pédagogique :**

Si l'Ecole de Musique de Fontaine, dirigée par Catherine Baubin, existe aujourd'hui, son intégration dans le nouvel équipement entraînera forcément des transformations et des aménagements. En effet, l'idée même de l'entrée dans un nouvel établissement et dans un projet élargi produira des évolutions. Si les missions « traditionnelles » d'enseignement et de formation, comme la stratégie d'éducation artistique resteront les bases du travail mené, les questions d'élargissement des publics (et notamment la question de la place des adultes) et les nouvelles dimensions d'accompagnement des pratiques amateurs (qu'il s'agisse du rapport aux associations musicales ou de la question particulière des musiques actuelles par la gestion des studios de répétition) modifieront le champ des compétences de l'Ecole.

La présence de l'Ecole de Musique au centre de l'équipement est un atout qui, au delà de rythmer le quotidien, distinguera nettement le projet d'établissement d'autres équipements tant d'enseignement que d'action culturelle et artistique.

**3.1/ Positionnement institutionnel :**

S'agissant d'une école agréée par l'Etat, il n'est pas inutile de replacer les enjeux de l'Ecole de Musique et de son évolution future dans le cadre de **la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre** élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette charte, qui est une étape du travail de redéfinition du schéma national de l'enseignement spécialisé, brosse en 5 parties, les principales répartitions de responsabilités et de missions à savoir : les missions de service public des établissements, les responsabilités respectives du Ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de l'équipe pédagogique ainsi que l'articulation de ces responsabilités dans le cadre d'un partenariat généralisé.

Il paraît surtout intéressant de rappeler ici les principales missions d'un établissement d'enseignement musical : pédagogiques et artistiques, culturelles et territoriales (*cf. annexe 3 en fin de document*).

Cette dimension d'école agréée, qui pourrait évoluer dans un sens favorable avec les futurs arrêtés de classement des établissements, devra aussi être harmonisée avec le nouveau schéma de développement territorial des enseignements artistiques, en cours d'élaboration à l'échelon départemental dans le cadre des transferts progressifs de compétences culturelles aux collectivités territoriales.

**3.2/ Projet de l'Ecole de Musique de Fontaine :**

L'intégration au sein du nouvel équipement est l'occasion d'élaborer un nouveau projet pédagogique global, bien entendu assis sur les compétences et les acquis des expériences, mais aussi largement porteur d'évolutions afin de toujours viser une progression cohérente du travail mené.

---

<sup>18</sup> Cet aspect va d'ailleurs bien dans le sens des démarches de développement durable, entreprises notamment dans le cadre de la définition de l'Agenda 21 de la Ville de Fontaine.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

Le rapport Wallach rappelle - et la situation de l'école de musique de Fontaine le confirme - que l'enseignement dit « spécialisé » (terme usuellement employé pour désigner les écoles de musique, de danse et d'art dramatique) a considérablement évolué ; on peut d'ailleurs penser qu'il évoluera de façon toute aussi importante dans les années futures. Il convient donc de mettre en place un projet reposant sur des structures qui ne soient pas trop figées, afin de s'inscrire dans une durée prenant en compte les futurs changements.

Les interrogations soulevées dans le rapport Wallach nous permettront d'engager une réflexion sur les missions et les objectifs à assigner aux établissements publics concernés : ces interrogations portent sur l'analyse de l'explosion de la demande d'enseignement de la musique, la prise en compte de la spécificité de la formation de futurs amateurs<sup>19</sup> et la question de la diversité des répertoires et de leurs modes de transmission.

### 3.2.1/ Enseignement musical :

Le projet de l'école de musique actuellement en vigueur s'articule autour de 3 grandes missions :

- La **formation** : sensibilisation et enseignement, dans un esprit d'ouverture (aux différents publics, aux différentes esthétiques, aux différents projets personnels) dans l'objectif de former des musiciens amateurs éclairés et autonomes.
- La **diffusion**, tant comme partie intégrante de la formation (apprendre pour se produire mais également se produire pour apprendre), que dans un objectif de formation du spectateur.
- La **création**, tant par la confrontation à la multiplicité des esthétiques, qu'à des œuvres (notamment par le lien direct au spectacle vivant), des répertoires, des traditions ou des artistes, que par l'immersion dans des projets qui permettent de mettre les savoir faire au service d'actes créatifs.

L'organisation des études, suivant le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, se déroule en 3 cycles (initiation, approfondissement, perfectionnement) et repose sur un ensemble de 3 disciplines (formation musicale générale, apprentissage instrumental, pratique d'ensemble). Le défi actuel des écoles de musique est de sortir d'un enseignement disciplinaire trop cloisonné pour travailler sur une transversalité des contenus afin d'offrir aux élèves un enseignement complet et cohérent : la pédagogie de projet est un des outils essentiels pour la réalisation de cet objectif, ainsi que pour effectuer la liaison entre formation, diffusion et création.

A cette base commune à toutes les écoles de musique s'ajoute une nécessaire réflexion, largement entamée au sein de l'équipe pédagogique de l'Ecole de Musique de Fontaine, sur un certain nombre de points qu'il conviendra de travailler dans l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique :

- la personnalisation des cursus,
- les questions du rapport au collectif et/ou à l'individu,
- le lien entre enseignement général et enseignement spécialisé,
- le lien entre formation et pratiques,
- l'évolution de la place des adultes,
- le lien entre formation et spectacle vivant,
- la place de la création.

---

<sup>19</sup> Amateurs considérés comme tels et non comme un objectif « à défaut » de professionnels ratés...

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

A ces questions inhérentes au projet pédagogique de l'Ecole de Musique viennent s'ajouter d'autres points de réflexion qui découlent de l'intégration de l'Ecole dans le nouvel équipement et qui en permettront la mise en œuvre :

- le phasage d'actions pédagogiques saisonnières (stages, projets...),
- les liens avec les axes culturels et artistiques du projet d'établissement,
- les modalités de fonctionnement (équipe pédagogique, affectation des salles, instruments, inscriptions, examens, conseil d'établissement...),
- la définition de critères d'évaluation,
- le rapport aux pratiques musicales collectives (y compris d'adultes),
- le déploiement des moyens et les possibilités d'évolution à moyen terme.

3.2.2/ Education artistique :

Comme évoqué dans la circulaire reprise en préambule, l'école de musique contribue de manière active à la politique d'éducation artistique. Si celle-ci relève de l'Education Nationale dans le cadre de l'enseignement général, c'est bien le volontarisme affiché de la Ville de Fontaine qui permet que toutes les classes de la commune bénéficient des services de musiciens intervenants (titulaires du Dumi), autour d'un éventail musical large et multiculturel.

Sensibiliser tous les enfants à la musique par la pratique musicale (faire, s'exprimer, chanter, produire, réaliser par soi-même, interpréter...), former des spectateurs avertis (écouter, voir, éprouver, formation du goût, réflexion, analyse critique), favoriser la confrontation à la création (entrer en contact avec des œuvres, rencontrer des artistes...), sont les axes essentiels des interventions musicales à l'école.

S'il doit encore être développé, et amélioré sur certains points (liens avec l'école de musique, développement d'un vrai partenariat avec les enseignants, mise en place de projets forts ...), le dispositif mis en place depuis de nombreuses années à l'école élémentaire est un élément solide du projet pédagogique de l'école de musique.

Le lien avec les collèges est plus récent, mais s'appuie déjà sur des réalisations intéressantes, notamment la mise en place de classes musicales au collège Jules Vallès, qui, au-delà d'un simple aménagement d'horaire destiné à faciliter l'organisation des élèves, est un vrai projet d'éducation musicale partagée entre 2 établissements.

Au delà, le travail devra se développer autour de :

- liens avec les dispositifs municipaux (bibliothèque, Vog, PEL et service éducation, service jeunesse...),
- mise en place de projets (Enfantillonnages...),
- connaissance des dispositifs départementaux (collèges et schéma territorial) et régionaux (lycées et schéma territorial),
- l'attention à l'extension à d'autres secteurs (éducation spécialisée, mission locale...).

3.2.3/ Accompagnement des pratiques :

« *Faire de la musique est un bonheur partagé* » et l'une des principales fonctions de l'équipement culturel sera de mettre cette formule en pratique. Pour cela, tous les musiciens amateurs, qu'ils apprennent la musique dans les lieux, qu'ils soient des pratiquants individuels, qu'ils soient en groupe constitués ou qu'ils fassent partie d'un ensemble associatif repéré devront pouvoir trouver dans le lieu des moyens de se rencontrer et de progresser. Pour cela plusieurs parcours seront à imaginer pour contribuer au développement des pratiques, en priorité collectives, liées ou non à un enseignement, mais en tout état de cause à un accompagnement plus ou moins formalisé. Il est bien question ici de mettre à disposition des moyens professionnels au service des amateurs et de leurs pratiques.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

3.2.3.1/ La répétition, base de la pratique collective :

Pour faire de la musique en groupe ou en ensemble, il faut pouvoir se retrouver dans des conditions permettant de jouer. Si en sport il existe des terrains et des espaces dédiés, en musique les espaces d'évolution et d'entraînement sont beaucoup plus rares, alors qu'il y a souvent un nombre de pratiquants bien plus important<sup>20</sup>. L'équipement culturel disposera d'espaces permettant de répéter, ou dans des espaces spécifiquement dédiés (deux studios de répétition dédiés aux musiques amplifiées et une petite salle format « club » permettant de répéter en conditions de scène) ou plus ponctuellement dans certaines salles de cours de musique, ou, sur projet, dans les espaces scéniques.

L'équipement n'aura pas vocation à se substituer aux conditions de réunion et de répétition habituelles des associations musicales ou de certains groupes, mais plutôt d'être un partenaire en appui ponctuel. Ce point est important car il pose notamment la question des conditions d'évolution des associations et du devenir des espaces actuellement prêtés au sein de l'Ecole de Musique (Orchestre et Chœur, Opéra studio...), comme ceux d'autres lieux mis à disposition par la Ville (Espace 70, Château Borel...). Il est important que cette question soit bien anticipée (cas notamment de la démolition annoncée du bâtiment dans lequel est situé l'Espace 70<sup>21</sup>) afin de pouvoir proposer des solutions viables de poursuite des activités préexistantes prenant en compte toutes les composantes de ces activités (répétition, mais aussi réunions, « pots »...). Au delà du ponctuel, l'équipement culturel sera en effet incapable de répondre aux demandes de répétitions intensives régulières<sup>22</sup>, sous peine de figer, de compliquer, voire de « confisquer » la nécessaire souplesse d'utilisation des salles<sup>23</sup>. Surtout, cela mettrait l'équipement en situation de prestataire de services<sup>24</sup>, tout en ne pouvant pas satisfaire matériellement aux nécessaires besoins d'autonomie des groupes et ensembles.

3.2.3.2/ Les studios de répétition :

Il faut à ce stade bien distinguer le local de répétition, qui est à la fois un lieu de vie alliant la « cuisine sonore » et le « salon / séjour » plus ou moins adapté, occupé par un ou plusieurs groupes se donnant des règles de cohabitation souples, du studio de répétition, qui est un espace spécifiquement adapté et équipé pour permettre la pratique musicale sur des créneaux horaires limités et déterminés (de manière à permettre la succession de plusieurs formations), selon une vocation de travail musical et non de lieu de vie in situ. Cette distinction n'est pas neutre, car dans un équipement intégré comme celui de Fontaine les conditions d'accès seront forcément très organisées (studios entièrement équipés en matériel tant musical que de sonorisation, pas de libre accès aux studios, horaires stricts, nécessité d'un « contrôle » mais surtout de conseils et d'écoute, mise en place de formules d'accompagnement et de formation...).

Le fonctionnement des studios de répétition, doit encore être totalement imaginé, mais les temps d'utilisation des studios seront forcément partagés en espaces de pratiques et en lieux

---

<sup>20</sup> Une projection des enquêtes sur les pratiques culturelles des français réalisée par la Direction des Etudes et de la Prospective (DEP) du Ministère de la Culture avançait un chiffre d'environ un groupe de musique actuelle amplifiée (soit une dizaine de personnes en incluant le cercle rapproché contribuant aux tâches extra musicales du groupe) pour 1000 habitants en milieu urbain, soit des chiffres beaucoup plus conséquents si l'on inclut d'autres pratiques d'ensemble (chorales, orchestres d'harmonie, etc...)

<sup>21</sup> Il convient de distinguer la mise à disposition de créneaux de répétitions, qui seront possibles dans le nouvel équipement selon un planning à déterminer, l'accès très ouvert à un local / lieu de vie et les formules d'accompagnement et d'animation telles que celles mises en place par la MJC.

<sup>22</sup> Ceci concerne notamment la régularité exigée par les activités associatives, du style 2 soirs de répétition par semaine tout au long de l'année sur des jours et des créneaux fixes...

<sup>23</sup> Plannings, installation, démontage / rangements, entretien, cohabitation entre projets...

<sup>24</sup> Avec aussi les risques fiscaux liés à la qualification de l'utilisation des salles (assimilation à de la location de locaux équipés).

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

d'enseignement et d'accompagnement. De même que se pose la question de la prestation de service (location, donc dans le champ de la TVA), le rattachement total (donc de service public hors champ fiscal) ou partiel à une véritable logique pédagogique méritera d'être tranché. En tout état de cause le nombre limité de studios et la réalité des possibilités horaires des musiciens (essentiellement en soirées et week ends) restreignent l'accessibilité et le nombre de groupes accueillis. Il conviendra donc de clarifier les priorités et déterminer des modalités d'accès.

3.2.3.3/ L'accompagnement des pratiques

La notion d'accompagnement est un thème qui agite aussi bien les dispositifs institutionnels, les milieux de la production professionnelle, que les initiatives nées du terrain, avec des acceptions différentes selon le milieu et les esthétiques<sup>25</sup>. Retenons ici l'idée que l'accompagnement consiste à aider une personne, un groupe, ou un collectif à aller dans le développement de sa pratique ou de son projet, en mettant à sa disposition une somme de ressources (savoirs, techniques, moyens) dans le cadre d'une démarche sachant s'adapter aux souhaits (notion de subsidiarité), tout en se donnant ensemble des objectifs de progression évaluables dans le temps imparti. Si l'accompagnement peut s'entendre comme une logique de développement de compétences, il est courant d'employer ces termes pour s'adresser à un public en voie de professionnalisation<sup>26</sup>. Il est évident qu'à Fontaine, de plus avec l'appui d'une Ecole de Musique qui n'a pas de 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé, l'essentiel du public visé sera constitué d'amateurs, et qu'il faudra construire notre différence sur cette réalité.

La question du statut et des compétences des personnes en charge de ces fonctions devra s'inscrire dans les débats actuels de reconnaissance professionnelle des métiers de l'accompagnement<sup>27</sup>, condition nécessaire à la pérennisation de cette fonction à l'évidente dimension pédagogique. Dans le champ des musiques actuelles une partie du milieu associatif plaide pour des approches différenciées avec l'enseignement ou la formation professionnelle, question qu'il ne faudra pas négliger quant à la manière d'inventer notre démarche spécifique d'intervention. Ceci sera particulièrement vrai pour le travail de coopération à mettre en place avec la MJC et le savoir faire spécifique de Christian Blanchard<sup>28</sup>.

3.2.3.4/ Les dispositifs d'accompagnement :

Il y a de nombreux types d'approches possibles pour développer l'accompagnement, selon des objectifs et des motivations générales diverses, qu'il convient d'envisager ci-après :

- le repérage in situ et le suivi des groupes et des musiciens en situation de répétition et de travail musical (diagnostics, interventions techniques, conseils musicaux, orientation vers des dispositifs...),

---

<sup>25</sup> Je renvoie pour cela aux nombreuses productions dans le domaine des musiques actuelles, qu'il s'agisse du travail du CRY (Centre de Ressources Yvelinois), du Collectif national de structures d'accompagnement, ou de la Fédurok (Fédération nationale de lieux de musiques amplifiées). Une publication de l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes est aussi en préparation sur ce sujet.

<sup>26</sup> Cette tendance à se focaliser sur les groupes en voie de professionnalisation et à mettre de côté les praticiens amateurs et les initiatives locales (associations, régies de quartiers, collectifs informels...) traduit plutôt l'influence du secteur professionnel et du Ministère de la Culture, qui concentrent essentiellement leurs actions sur les professionnels.

<sup>27</sup> Ceci est à mettre en regard avec la mise en place des schémas départementaux d'enseignement de la musique et du développement de filières musiques actuelles dans les écoles de musique, par le biais de formateurs titulaires de DE et CA de musiques actuelles. Par contre, ces postes de professeurs de musiques actuelles ne sont pas encore définis et intégrés dans la nomenclature des métiers de la fonction publique territoriale.

<sup>28</sup> Le travail d'accompagnement des groupes de l'Espace 70 a une forte dimension humaine liée au travail d'animation

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- le lien entre pratique, production et diffusion, sur la base de fonctions nécessaires aux groupes ou collectifs (auditions, création, enregistrement, scène...), qui souvent dès leur création cherchent à jouer sur scène. Le fondement est ici plutôt l'aide au développement par un accompagnement, qui, pour les plus déterminés, aura pour notion centrale une formation à forte dimension artistique. En musiques actuelles, les contenus de l'accompagnement intégreront forcément autant des dimensions techniques, que pédagogiques et artistiques (notions particulièrement vraies quant au travail sur le sonore). On retrouve alors différentes étapes qui vont jaloner l'apprentissage : découverte de l'espace scénique et des contraintes qu'il implique, découverte et/ou gestion des outils de sonorisation et des paramètres acoustiques, gestion de l'attitude scénique et des lumières, transposition d'un répertoire composé à un répertoire « vivant », connaissance du milieu, appréhension des codes et modes de fonctionnement...
- l'accompagnement comme notion permettant de faire le lien, de fédérer et de mettre en cohérence des projets musicaux (centre de ressources, aide logistique, soutien pédagogique...) dans une perspective coordonnée de mise en commun d'objectifs (préparation d'un concert, création d'arrangements, intégration d'un nouveau répertoire, travail scénique...). Ce type d'accompagnement peut largement déborder les aspects strictement liés à la pratique directe de la musique (conseils, assistance juridique ou technique...).
- l'accompagnement comme outil servant à soutenir les dynamiques du territoire : cette optique renvoie à la dynamisation du tissu social par le soutien aux collectifs associatifs, aux initiatives locales, par l'implication de la population dans la vie de la structure...
- l'accompagnement comme outil servant la fonction de découverte et d'aide à l'émergence (optique qui renvoie à l'idée de soutien à la professionnalisation, et peut interpeller sur les problématiques de production) sera plutôt du ressort du chapitre artistique du projet d'établissement (en ayant en arrière pensée la question du rayonnement territorial à rechercher, puisque ce point intéresse particulièrement la Région). Par contre, la question du montage de projets en lien avec des artistes associés ou des artistes en résidences pourra être une forme d'appui à tous les niveaux d'entrées des logiques d'accompagnement.

Au niveau des modalités, insistons sur l'importance d'une co-construction avec les publics accompagnés, à l'aide d'un diagnostic préalable, de définition en commun d'objectifs (afin de cerner avec pertinence les moyens à mettre en œuvre et le calendrier adapté pour les atteindre), de construction des modalités du processus, puis d'évaluation des actions. Dans certains cas il s'agira « d'accompagnement de projet » plutôt que d'accompagnement de pratiques. En tout état de cause, la question de la « contractualisation » des dispositifs au travers de contrats ou de conventions d'objectifs permettra de mettre à plat et de clarifier les engagements mutuels.

La question de la dimension affective dans la relation entre l'équipe du lieu et les publics accompagnés sera un élément à maîtriser au regard des biais qu'elle pourrait introduire dans le bon déroulement des dispositifs. En parallèle, la question de la légitimité de l'équipement à s'immiscer dans le développement des publics et notamment des collectifs accompagnés sera un élément fort du travail de médiation et d'échanges à développer bien en amont de l'ouverture de l'équipement culturel.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

3.2.4/ Formation :

Si ce terme est plus fort que l'accompagnement et souvent à connotation plus professionnelle, retenons ici quelques pistes qui pourraient ponctuellement se construire :

- mise en place de dispositifs de formation spécifiques (stages...),
- accompagnement de dispositifs régionaux,
- coopérations entre organismes et participation à des projets transversaux.

**4/ Projet artistique :**

La place de l'artiste, des oeuvres et leurs rapports à la société sont le point d'entrée de tout projet artistique. Cette généralité n'est pas une finalité unique (au risque de l'élitaire l'Art pour l'Art) et puisque le choix de la Ville de Fontaine ne s'est pas porté sur la délégation de gestion du projet à une équipe de création artistique, les enjeux de mise en œuvre d'une politique publique sont bien ici de cerner les conditions du rapport à l'artistique.

La diversité des niveaux d'intervention de l'équipement de la Ville de Fontaine place plus la dimension artistique comme une manière d'éclairer et de faire progresser la globalité du travail quotidien, que comme une seule démarche esthétisante de programmation. En tout état de cause, l'équipement fontainois n'aura ni les moyens ni la vocation à renchérir le niveau d'une offre artistique qui se limiterait au choix de la course à l'excellence (re)connue ou médiatisée. Il s'agira donc d'inventer des manières d'inverser la tendance consumériste de la majorité des spectateurs d'aller au plus connu, pour toucher différemment de manière valorisante. Si bien entendu les artistes sollicités et leurs créations auront la part belle dans ce défi, l'éducation artistique et la démarche de médiation seront les vecteurs privilégiés pour mener à bien ce travail qui implique plus la relation humaine que les outils de communication. Aussi, sur le plan artistique, tout comme pour les contenus des autres piliers du projet, **le travail lié à la création et à la diffusion du spectacle vivant sera à vocation musicale sans exclusives d'esthétiques.**

En effet, le choix d'orientation privilégiée vers la musique permet le croisement avec toutes les formes artistiques (danse, théâtre, vidéo, spectacle jeune public, cinéma...), diversité que la programmation s'attachera à garantir en proposant au delà des concerts, l'accès à des spectacles utilisant différentes techniques (formes mixtes, ciné-concerts, théâtre musical, petites formes d'opéras...). Conformément aux engagements pris vis à vis des publics, notamment des Renc'arts, et des musiciens, puis aux accords pris avec la Région Rhône-Alpes, les musiques actuelles<sup>29</sup> auront une part importante dans ce projet. Au delà du spectacle vivant, le support de rencontres débats, de conférences thématiques, et de cycles liant l'image et le son (cinéma musical, video, documentaires, opéras-films...) sera développé.

Si la présence dans l'équipement d'une forte dimension pédagogique et de processus d'accompagnement des pratiques musicales rendront nécessaires une distinction claire (avec des parcours et des démarches explicites) entre ce qui ressort de l'amateur et des conditions de sa progression, et ce qui relève du niveau professionnel (dans le respect des réglementations), les conditions d'évolution au sein du lieu reposeront sur un même niveau d'exigence. L'équipement fontainois a clairement vocation à évoluer dans un cadre de travail voulu professionnel dans toutes ses dimensions (démarche, conditions techniques, moyens d'accueil...).

---

<sup>29</sup> Les termes musiques actuelles sont nés il y a une douzaine d'années d'un relatif arbitraire institutionnel de regroupement (cf. notamment l'intégration d'une partie du CENAM au profit de l'IRMA) entre jazz et musiques improvisées, chanson, musiques traditionnelles et musiques du monde, musiques amplifiées (blues, rock, rap, reggae et dérivés) et musiques électroniques.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

4.1/ Lieu de spectacles :

L'équipement disposera de 3 salles, voulues équipées de manière professionnelle, toutes exploitables en situation de spectacles, comme en répétition ou en création :

- une grande salle (configuration 420 places tout assis et 580 places assis/debout en dégagant un parterre en repliant une partie de gradin), permettant aussi la projection de films cinéma et de vidéo ;
- une salle « multifonctions » à plutôt considérer comme un auditorium acoustique (120 places assises sur gradin rétractable) ou un espace de répétition d'ensembles (avec possibilité de projections vidéo) ;
- une petite salle amplifiée (format club, de 250 places debout), permettant aussi de répéter facilement en conditions de scène.

Sur le plan des musiques actuelles, toutes les familles esthétiques qui les composent ne pourront pas être accueillies dans les trois salles : seule la petite salle de format Club sera totalement adaptée aux musiques « très » amplifiées. En effet, bien que sonorisée et pour partie pour du public debout dans certaines configurations, la grande salle n'offrira pas des conditions optimales de diffusion pour certaines de ces musiques (salle en pente avec un parterre limité, grande proximité scène / salle du fait de la présence d'un gradin fixe, salle quasiment aussi ouverte que profonde, traitement acoustique semi brillant...).

La valorisation des pratiques amateurs sera en priorité orientée dans les 2 petites salles (dont la salle multifonctions, largement affectée aux projets collectifs et aux auditions de l'école de musique). Il est important de rappeler que l'acceptation actuelle de la diffusion de pratiques amateur veut dire gratuité complète, la réglementation du spectacle postulant que toute personne se produisant sur scène dans la cadre d'un spectacle payant est réputée être salariée. L'évolution en cours des textes de 1953 sera à suivre tout particulièrement.

4.2/ Programmation et diffusion de spectacles :

L'orientation principale est la diffusion de spectacles à dominante musicale, autour d'une programmation en propre (saison), de l'intégration d'événements forts existants (Fontaine en Montagne, semaines interculturelles, festival du film scientifique...), de collaborations territoriales (manifestations, dispositifs et festivals...) et de co-réalisations locales (associations, montage de projets...). Les découvertes, notamment régionales, seront privilégiées, tant par le biais régulier de premières parties, que par l'accent mis sur la création. Le volume de spectacles, forcément très dépendant des possibilités budgétaires et de l'environnement, est à la base envisagé comme suit dans les 3 salles de spectacles :

- 20 spectacles grande salle en production directe (soit environ 1 spectacle tous les 10 jours pendant la saison) autour d'esthétiques musicales acoustiques ou peu amplifiées et toutes disciplines à dominante musicale (ciné concert, théâtre musical, spectacle jeune public...). Le positionnement sur les musiques actuelles sera fonction des configurations : « assise » (chanson, jazz, musiques du monde ...) ou « assis et debout » (musiques traditionnelles et du monde, électro jazz, pop, blues, soul, funk...).
- 20 spectacles produits en alternance dans les 2 petites salles (1 par mois dans chaque salle). Programmation de musiques acoustiques (récitals solistes, petites formes...) dans l'auditorium et de musiques amplifiées dans le club, sans barrières esthétiques, mais avec une place revendiquée pour les formes contemporaines plus « pointues » (musiques innovantes, musiques improvisées, esthétiques « difficiles »).
- Programmation régulière de soirées amateurs gratuites (concerts de la scène locale, auditions de l'Ecole de Musique, projets scolaires, auditions des associations musicales...) dans les deux petites salles.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- 15 co-productions (billetterie et contributions en co-production par le lieu) et co-réalisations (billetteries extérieures, à la charge des co-réalisateurs) d'événements repérés, notamment associatifs, dans la grande salle. Sur ce plan, concernant des structures extérieures à Fontaine, des contacts sont déjà pris avec le Ciel pour d'éventuelles décentralisations de programmation.
- Le nombre de spectacles municipaux, associatifs et autres intégrés au lieu reste à préciser<sup>30</sup>, tout comme les modes de production et les modalités d'organisation (locations, aides spécifiques...). Sur ce plan, il est essentiel, que la salle Edmond Vigne reste un outil bien identifié pour une part de ces activités à distinguer du cœur du projet d'établissement.

Au delà du spectacle vivant, l'organisation de rencontres débats, de conférences thématiques, de master-classes et de cycles de projection (cinéma musical, video, documentaires...) sera développé.

Concernant les modes de fonctionnement, le lieu fontainois ne part pas sur une logique de locations de salles<sup>31</sup>, ni sur des autorisations tardives d'exploitation (ni pour le bar, ni pour les spectacles), rendant impossible le déroulement de certains types de soirées après 1 heure du matin (événements dansants électroniques notamment). Au delà, la permanence du lieu et l'équipement attendu permettront toutes les situations de création (répétitions en condition de scène, filages, préparations de tournées, résidences...), selon les périodes d'exploitation.

Plusieurs éléments resteront à définir précisément :

- programmation concertée ou associée, et accessibilité / modes de collaborations avec d'autres structures,
- évolution de la saisonnalité de l'activité (saison scolaire, année civile, semestre, trimestre...),
- éventuelles collaborations en vue de projets hors les murs...

#### 4.3/ Création :

La place de la création au sein d'un établissement est la meilleure manière de permettre des confrontations différentes avec les artistes et les œuvres accueillis : résidences, répétitions scéniques, collaborations avec les réseaux artistiques (structures du bassin, festivals, Réseau des Villes, collectifs artistiques...), actions d'éducation artistique... Citons quelques pistes :

- artistes associés à des projets transversaux (Enfantillonnages, lien avec les arts plastiques et le Vog...)
- résidences, avec 3 périodes de résidences de création (une par trimestre) à réserver notamment dans la grande salle (occupation longue du plateau). Très discutée, notamment pour sa connotation très institutionnelle, la notion de résidence doit être entendue ici au delà de la définition trop « utilitaire » qui lui est souvent attribuée : « *c'est la possibilité pour un artiste ou pour une équipe artistique de résider dans un lieu pour une durée déterminée et d'avoir les moyens de travailler*<sup>32</sup> ». Plus précisément, en France, on attribue généralement trois finalités au fait résidentiel : offrir des moyens de création dans la durée à des artistes, soutenir cette création en permettant une mise en contact entre artistes et populations, et enfin permettre un développement culturel sur un territoire. L'installation et le soutien dans une certaine durée dépend bien entendu des projets artistiques et des moyens de les porter. La

---

<sup>30</sup> Le mode de sélection comme la prise en charge partielle (notamment technique) de ces spectacles, extérieurs à la programmation directe de l'équipement, restent à évaluer, tout comme leurs critères de répartition entre la salle Edmond Vigne et l'équipement culturel.

<sup>31</sup> Ce qui n'exclut pas d'éventuelles opérations ponctuelles étudiées au cas par cas.

<sup>32</sup> Cette définition est issue d'un travail de groupe sur les résidences d'artistes en Europe réalisée durant l'hiver 2004.

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

finalité artistique des résidences peut varier entre la réalisation d'une œuvre, l'initiation d'une démarche artistique ou l'avancement d'un processus créatif.

Le degré de soutien et d'engagement du lieu devra être envisagé au cas par cas, en fonction notamment des conditions d'accueil et du degré d'autonomie ou d'attente d'accompagnement plus ou moins complet des artistes. En tout état de cause, « *la mise en commun (projets, équipes, objectifs culturels et artistiques, conditions de rencontres et de rapports aux populations....) et la confrontation* » mutuelle « *de logiques différentes (artistes, techniciens, lieu et outils de production, environnement professionnel...)* »<sup>33</sup> feront partie des temps forts des projets à imaginer. Au delà, les plus-values attendues de la mise en œuvre régulière de résidences sont bien entendu artistiques, mais aussi culturelles, éducatives, voire « politiques » au sens de l'affirmation forte d'une volonté d'ancrage de projets artistiques dans le lieu et sur le territoire fontainois.

- temps de répétitions scéniques : il faut distinguer le temps d'immersion relativement conséquent des résidences, de temps non moins nécessaires d'aide à l'élaboration de projets scéniques. Pour cela, la facilité d'accès à des plateaux et à des moyens techniques (qu'il s'agisse de la grande ou des petites salles), constitue une nécessité pour répéter, régler ou filer un spectacle. Cette mise en situation est particulièrement importante non seulement pour la nécessaire spatialisation d'un travail artistique, mais aussi eu égard à la complexité grandissante de l'environnement technique (sonore, visuel, voire audio-visuel). Les deux petites salles permettront particulièrement ces temps de répétition en situation de scène, sur des périodes courtes, adaptées aux amateurs comme aux professionnels.
- accueil de créations (avant-premières...).

#### 4.4/ Collaborations et partenariats :

Certains points ont déjà été évoqués au long du descriptif des actions du projet d'établissement, mais citons sur le plan local :

- les collaborations avec les structures culturelles municipales (service culturel municipal, Vog, bibliothèque),
- le travail en lien avec les établissements scolaires,
- les collaborations avec les partenaires culturels locaux (MJC et tout particulièrement l'Espace 70, Dyade, la Guinguette...), et le tissu associatif essentiellement musical (Coréam, Association des parents de l'Ecole de Musique, Harmonie, big band de Fontaine, Orchestre et Chœur, batterie fanfare, Ensemble d'accordéons...).
- la collaboration aux événements locaux et le montage de projets transversaux avec différents services ou organismes (semaines interculturelles, Fontaine en Montagne, festival du film scientifique, fête de la musique, devenir des Renc'arts...).

Au delà de Fontaine, citons le travail essentiellement de réseau :

- les liens avec la Ville de Grenoble et ses institutions (Régie 2C, CNR, MC2, futur projet musical du site Bouchayet-Viallet...),
- les collaborations avec des structures de l'agglomération (projets et équipements de la Rive Gauche du Drac, Théâtre 145 de Grenoble, Heure Bleue de St Martin d'Hères, Maison de la Musique et Hexagone de Meylan...),
- le travail en lien avec des événements d'agglomération (Jazz en Isère, Rocktambules, 38èmes Rugissants / Musiques Nomades...) et des projets départementaux (Festival Berlioz, C'est ma Tournée...),

---

<sup>33</sup> Extraits d'un mémoire d'étudiant de l'Arsec (Yannis Sauty).

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE*  
*(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

- les éventuels projets au sein de réseaux régionaux (Région en Scène, Grand 8, Maillon/Chaînon Manquant, découvertes du Printemps de Bourges...).

Toutes ces pistes devront faire l'objet de démarches d'approche et de concertations, afin de bien clarifier les modalités de mise en œuvre de projets, dans le respect des prérogatives de chacune des différentes parties associées aux objectifs partagés.

**5/ Mise en œuvre du projet :**

Au delà des grands enjeux des trois dimensions du projet d'établissement, les questions d'organisation, de stratégies, de moyens et de phasage dans le temps forment la partie la plus ardue pour imaginer et réussir la mise en œuvre de cet ambitieux projet d'équipement culturel d'un nouveau genre.

Dès la fin des concertations autour du projet d'établissement, permettant d'afficher des objectifs ciblés, toutes les hypothèses et simulations de fonctionnement seront précisées. A ce titre, les modalités de réalisation des projets sous forme de partenariats et de collaborations, plus ou moins ponctuelles, devront être déterminées (appui, soutien pédagogique, conseils, locations, aides à la création...). Il en ira de même avec les services municipaux, tant sur le plan fonctionnel, avec les modifications d'organisation interne générées par la création d'un nouveau service et de ses outils (services financiers, ressources humaines...), que sur le plan opérationnel, avec les repositionnements d'actions que cela induit (services culturel, jeunesse, DSU...).

Si, selon les actuelles hypothèses de calendrier, l'équipement devrait bien démarrer ses activités en 2008, l'anticipation budgétaire de l'ouverture est une nécessité que les premières simulations budgétaires devraient intégrer dès 2006, afin notamment de pouvoir engager des actions de préfiguration dès la saison 2006/2007, par le biais de l'Ecole de Musique.

Tout au long de la définition et de la mise en œuvre concrète de ce projet d'établissement, la prise en compte des contraintes budgétaires sera évidemment une donnée forte du pilotage de l'équipement culturel, en s'attachant à trouver des points d'équilibre entre les aspirations et les possibles.

Il faut toutefois insister sur la nécessité de porter une réelle ambition au projet d'établissement, et il y aura lieu pour cela de mobiliser les partenaires institutionnels, pour contribuer à offrir aux fontainois et à la population de l'agglomération un équipement culturel qui contribue de manière significative à l'élargissement des publics et au développement des pratiques et de la création artistique.

Catherine BAUBIN  
Directrice de l'Ecole de Musique

Jean-François BRAUN  
Responsable du projet d'équipement

## ANNEXES A LA PREPARATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'EQUIPEMENT CULTUREL VILLE DE FONTAINE

A/ **Annexe 1** : principales orientations et options déjà retenues par la Ville de Fontaine.

- l'équipement a vocation à devenir le lieu central de la vie culturelle fontainoise et s'intègre dans une dynamique de décroissement (cf. délibérations<sup>34</sup> et cadre du Pic Urban II) ;
- « *A partir du nouvel équipement, la ville affirme sa volonté de mettre en place une politique de la culture qui vise principalement à **développer et à démocratiser les pratiques artistiques et culturelles des habitants de Fontaine, et à démocratiser l'accès à la culture.** Elle fait une large place aux artistes et à la création.* » > (délibération CM du 8/04/02)
- la création de l'équipement, défini comme une « plate-forme homogène », est annoncée avec un parti pris architectural fort, à hautes contraintes (acoustiques, techniques, environnementales, fonctionnelles...) > (cf. programme architectural, concours de maîtrise d'œuvre, contrat de maîtrise d'œuvre confié à Perraudin architectes, procédure HQE...) ;
- le projet d'établissement, à l'identité marquée, devra le distinguer des nombreux équipements de l'agglomération grenobloise, tout en affirmant un jeu de complémentarités, notamment avec le tissu associatif, pour prendre place au sein des réseaux culturels et artistiques de manière cohérente et singulière (cf. mission JC Wallach, documents postérieurs, contacts institutionnels...) ;
- le positionnement, à forte dominante musicale, du fait notamment de la présence de l'école municipale de musique et d'une ouverture sur les musiques actuelles, permettra de croiser de manière innovante : pratiques amateurs et professionnelles, enseignement musical, éducation artistique, spectacle vivant, accompagnement / développement et création artistique, centre de ressources et d'initiatives, nouvelles technologies et multimédia, lieu de vie, le tout dans une dynamique d'élargissement des publics de la culture favorisant l'enrichissement personnel et collectif (cf. dossier de recrutement, dossiers de demandes de subventions Région et Conseil Général, échanges avec la Ville de Grenoble) ;
- le mode de gestion de l'équipement culturel sera en régie directe par la Ville de Fontaine, sous forme de service public à caractère administratif (SPA), réalisant accessoirement des activités à caractère industriel et commercial (SPIC) > ( cf. étude Actipublic, notes, Bureau Municipal du 6/06/05 et RDV avec les services fiscaux).

---

<sup>34</sup> « *Cet équipement, au service des Fontainois, aura pour vocation de s'intégrer, avec sa spécificité, dans un réseau d'établissements culturels de l'agglomération Grenobloise et en particulier de la rive gauche du Drac.* » (CM du 8/04/02)

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)

**B/ Annexe 2**: extraits du rapport écrit par Jean-Claude Wallach (Art Culture Développement) au terme de sa mission à Fontaine.

*« Si d'un point de vue extérieur, la politique culturelle de la commune apparaît fortement centrée sur la population locale, il n'en est pas moins vrai que, dans ce secteur de l'action municipale comme dans d'autres<sup>35</sup>, il est indispensable de définir un cadre global de cohérence et d'engager un travail de clarification des missions des différents acteurs. Il devrait donc s'agir d'un équipement pour lequel la musique (...) serait la discipline artistique de référence pour toutes les fonctions mises en œuvre (création, diffusion, accompagnement et qualification des pratiques individuelles et collectives, enseignement spécialisé, etc.).*

*Privilégier ainsi un décloisonnement de fonctions dont les acteurs manifestent, le plus souvent, de fortes réticences à entrer dans une relation de coopération les unes avec les autres, poser en principe directeur le fait que l'équipement envisagé a pour but de faciliter le développement culturel d'un territoire identifié, donc de s'adresser à une population dans son ensemble (et non pas à des "publics" différenciés qui sont autant de segmentations, socialement construites, d'une entité humaine dont on sait qu'elle est loin d'être homogène), mettre en œuvre les principes fondateurs du service public conduit à affirmer la nécessité d'ouvrir cet équipement à toutes les esthétiques et à toutes les formes de pratique, à égalité de dignité et d'exigence. »*

**C/ Annexe 3**: extraits de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

- **Missions pédagogiques et artistiques :**

*« Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; certains d'entre eux assurent également la formation pré professionnelle.*

*Au terme de chaque cursus, l'établissement met en place des diplômes qui témoignent des compétences, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont suivis.*

*Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines. Ils sont aussi des lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peut parfois conduire au-delà des schémas convenus. Ils contribuent à la politique d'éducation artistique relevant de l'Education Nationale dans le cadre de l'enseignement général et participent, en collaboration avec les services de ce ministère, à l'organisation d'activités d'initiation, par des ateliers annuels ou, mieux, à la mise en place de cursus pluriannuels... ainsi qu'au suivi des interventions dans ce cadre, de musiciens, danseurs et comédiens professionnels.*

*A ce titre, ils participent à la définition des besoins de qualification et de formation continue des artistes intervenants à l'école. Pour ce qui concerne la musique, ils sont invités à*

---

<sup>35</sup> nous reprenons ici volontairement les mêmes termes que ceux utilisés par d'autres consultants extérieurs appelés à intervenir par la municipalité de Fontaine (Bruno Guillaud-Bataille et Christophe Sécher, *Fontaine, diagnostic temps libre, rapport final septembre 2000, Francas de l'Isère, Grenoble*).

*DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE  
(ne pas diffuser sans autorisation, merci)*

*participer, en particulier, au projet " Musique à l'école ", conformément aux orientations de la circulaire interministérielle du 22 juillet 1998.*

*Cette mission de sensibilisation et de formation ne peut se concevoir sans articulation avec la vie artistique contemporaine. Les établissements dispensent des enseignements riches et diversifiés, proposant, sur un territoire donné, l'ensemble des expressions artistiques d'aujourd'hui. Les œuvres, les artistes sont au cœur de la vie de ces établissements dont le projet doit prévoir, selon des modalités diverses, la présence régulière d'artistes invités.*

*Une attention et une place constante sont accordées tant à la création contemporaine et aux cultures émergentes, qu'aux patrimoines artistiques, témoignant à la fois de l'histoire, de la vitalité et du renouvellement de chaque discipline.*

*Les modalités de mise en œuvre de ces missions sont décrites dans les textes juridiques relatifs au classement des établissements d'enseignement à statut public. Ces textes font actuellement l'objet d'une réécriture en vue de nouveaux critères de classement et d'agrément, dont il faudra nécessairement tenir compte.*

- **Missions culturelles et territoriales :**

*Les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions.*

*Ils travaillent également en étroite collaboration avec les structures relais mises en place conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat (associations régionales et départementales, centres d'art polyphonique et missions voix, centres de pratique instrumentale amateur, pôles de musiques actuelles, centres régionaux de musiques et danses traditionnelles, etc...).*

*Ils sont des lieux de ressources pour les amateurs; ils les informent, les aident à définir et éventuellement à assurer leurs formations; ils les accueillent dans leurs locaux et favorisent le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs, soit dans les établissements eux-mêmes, soit en dehors de leurs murs.*

*Ils sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités (travaux d'élèves); ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles, locales ou non.*

*Ils contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.*

*L'accès de la population à l'ensemble des formations artistiques d'aujourd'hui, doit être facilité par l'organisation des établissements en réseaux non hiérarchisés de réflexion et de collaboration dans le cadre de schémas intercommunaux, départementaux et régionaux.*

*Les modalités de mise en œuvre de ces missions seront décrites, pour tous les établissements classés, dans des projets d'établissement... »*